

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 13 février 2017

Le 13 février 2017 à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plonévez-Porzay, une séance du comité syndical légalement convoqué le 3 février 2017.

■ **PRESENTS : 9**

Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable :

Thierry BETRANCOURT (CCPCAM), Paul DIVANAC'H (CCPCP), Didier PLANTE (CCPCP), Jean KERIVEL (Douarnenez communauté), Henri CARADEC (Douarnenez communauté), Jean-Pierre LE BRAS (Beuzec-Cap-Sizun)

Collège des producteurs d'eau potable :

Yves TYMEN (Douarnenez Communauté), Joël BLAIZE (Plomodiern)

Collège du Département du Finistère :

Georges LOSTANLEN

■ **ABSENTS : 4**

Collège des EPCI et communes non producteurs - préleveurs d'eau potable :

Dominique LE PENNEC (CCPCAM),

Collège des producteurs d'eau potable :

Christine LELIEVRE (Saint-Nic), Henri LE PAPE (CCPCAM), (Quimper Bretagne Occidentale)

■ **EXCUSE : 5**

Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable :

Bernard IDOT (CCPCAM), Paul GLEVAREC (CCPCP), Marie-Thérèse HERNANDEZ (Douarnenez communauté)

Collège du Département du Finistère : Jocelyne POITEVIN, Jean-Marc TANGUY

■ **POUVOIR : 3**

Bernard IDOT (CCPCAM) a donné pouvoir à Henri CARADEC (Douarnenez communauté).

Paul GLEVAREC (CCPCP) a donné pouvoir à Didier PLANTE (CCPCP)

Jean Marc TANGUY (Département) a donné pouvoir à Georges LOSTANLEN (Département)

■ **SECRETAIRE DE SEANCE : JOEL BLAIZE (PLOMODIERN)**

■ **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Thierry ROC'H, trésorier de Douarnenez

Lise LE BIHAN, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE remplaçant Alida BOISHUS

Stéphanie TYDOU, responsable secrétariat-comptabilité-RH, EPAB

DB N°1-2017 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

RAPPORTEUR : PRESIDENT DE L'EPAB

VU le code général des collectivités territoriales, CGCT,

VU l'arrêté préfectoral n°2011-1837 du 27 décembre 2011, portant création du syndicat mixte établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (EPAB), et ses statuts annexés,

VU le compte de gestion 2016 ci-annexé, présenté par Monsieur Thierry ROC'H, Trésorier, dont :

- La balance générale des comptes présentés dans l'ordre croissant
- Un compte de résultats 2016
- Un bilan au 31 décembre 2016.

VU le visa sur chiffres et la certification de la Directrice Départementale des Finances Publiques du Finistère sur le compte de gestion 2016 de l'EPAB,

VU l'égalité de résultat entre le compte de gestion et le compte administratif,

Les comptes sont arrêtés comme suit, avec l'intégration des reports de l'exercice 2015 :

- en fonctionnement : un excédent de clôture de 113 227,22 euros
- en investissement : un excédent de clôture de 24 485,34 euros.

Le Président, entendu,

Il est proposé au comité syndical :

- o **De constater l'égalité des résultats comptables entre le compte de gestion et le compte administratif,**
- o **D'approuver le compte de gestion 2016.**

Le comité syndical :

Membres présents : 9

Pouvoirs : 3

Votants : 12

Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

FAIT ET DELIBERE LE 13 FEVRIER 2017

Henri CARADEC
Président de l'EPAB

ETABLISSEMENT PUBLIC
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ
Le Pavillon - La Claye
29100 BERLAZ

